



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/169/Add.1 ✓

22 mai 1991

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 74 de la liste préliminaire*

ETUDE D'ENSEMBLE DE TOUTE LA QUESTION DES OPERATIONS
DE MAINTIEN DE LA PAIX SOUS TOUS LEURS ASPECTS

Services du Secrétariat qui s'occupent des opérations
de maintien de la paix

Rapport du Secrétaire général

Additif

Il convient d'insérer le texte ci-après après le paragraphe 16 :

4. Division de vérification interne des comptes

16a. La Division de vérification interne des comptes vérifie tous les comptes relatifs aux opérations de maintien de la paix. Ces vérifications, qui sont menées à la fois: dans les secteurs d'opération et au Siège, ont principalement pour but d'évaluer l'adéquation et l'efficacité des **contrôles** internes prévus pour chaque opération afin de s'assurer que les ressources de l'organisation sont utilisées conformément aux dispositions en vigueur et de façon efficace et économique.

16b. Les recommandations formulées par les vérificateurs à l'issue de leurs missions ont pour but de préserver les avoirs de **l'Organisation**, de réduire les dépenses grâce à l'adoption de procédures plus efficaces ou plus économiques et de prévenir tout gaspillage, abus ou fraude en renforçant les contrôles. La Division tient un fichier informatisé de toutes ses recommandations qui font l'objet d'un suivi systématique pour garantir qu'elles seront correctement et rapidement appliquées.

* A/46/50.